

3. Quelle est la politique du gouvernement fédéral en ce qui concerne la participation de membres de conseils nationaux nommés par le gouvernement aux congrès des partis politiques?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Oui. M. John C. Parkin est président du Conseil national d'esthétique industrielle et a présenté un mémoire lors d'un congrès du parti libéral de l'Ontario en août.

2. Oui. M. Leonard Shifrin est directeur du Conseil national du bien-être social.

Il n'a pas présenté de mémoire à un congrès du parti libéral de l'Ontario en août. Cependant, un mémoire préparé par M. Shifrin publié ailleurs, a été distribué à titre d'information aux personnes qui assistaient au congrès.

3. En ce qui concerne la participation de membres de conseils nationaux nommés par le gouvernement aux congrès des partis politiques, le présent gouvernement a pour ligne de conduite, comme cela semble avoir été le cas pour les gouvernements antérieurs, de juger que si de telles personnes ne sont pas rémunérées, et fournissent donc, comme dans le cas de M. Parkin, un service public bénévole, rien ne les oblige à renoncer à quelque droit que ce soit eu égard à leur participation aux congrès des partis politiques. Cependant, ils n'ont pas le droit de divulguer les renseignements, parfois de nature confidentielle, dont ils prennent connaissance en rendant le service en question.

Le gouvernement estime que si un service semblable est dispensé par des membres nommés par le gouvernement à titre rémunéré, ou assujéti à un contrat, comme dans le cas de M. Shifrin, même s'il n'y a pas eu nomination de la part du gouvernement, les personnes visées par de tels cas ne devraient pas participer, à titre de militants, aux réunions des associations politiques. Elles peuvent toutefois, avec l'autorisation du ministre ou du sous-ministre compétent, présenter aux associations en question des exposés de nature simplement documentaire, à la condition qu'elles ne divulguent pas les renseignements à caractère confidentiel qui leur parviennent dans l'exécution de leur travail.

DÉFENSE NATIONALE—L'ACHAT DE LONG-COURRIERS À RÉACTION

Question n° 1072—M. Skoberg:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il publié un appel d'offres en vue de l'achat de transport à réaction et à long rayon d'action pour le ministère de la Défense nationale et, dans l'affirmative, à quelle date l'a-t-il publié?

2. Quelles soumissions le ministère de la Défense nationale a-t-il reçues des divers fabricants et, dans chaque cas, quel en était le montant?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Le 29 décembre 1969, on a demandé à deux compagnies, la Douglas Aircraft Co. et la Boeing Company de soumettre des prix et des délais de livraison pour le type d'appareil demandé par le MDN.

2. La Boeing Company a offert quatre appareils 707-394C, livrables en mars 1970, au prix unitaire de \$8,775,000 (É.-U.) n'incluant pas le coût des réacteurs de rechange, des pièces de rechange de soutien, de l'équipement au sol pour l'atterrissage. La compagnie a également prévu une clause contractuelle couvrant les frais techniques et d'entretien pour la première année d'exploitation. La Douglas Aircraft Company a offert quatre appareils DC 8-63 CF allongés, livrables entre mars et juin 1970, au prix unitaire de \$11,356,000 ou livrables entre mars et juin 1971, au prix unitaire de \$10,500,000 ou quatre DC 8-62 CF standard, livrables au cours de 1971 au prix de \$10,070,000 pièce. Ces prix ne comprennent pas le coût des réacteurs de rechange, des pièces de rechange de soutien, de l'équipement au sol pour l'atterrissage. La compagnie a prévu une clause contractuelle couvrant les frais techniques et d'entretien pour la première année d'exploitation.

L'INTERDICTION DE L'ACCÈS DU CENTRE-VILLE D'OTTAWA AU TRAFIC AUTOMOBILE

Question n° 1327—M. Skoberg:

Le gouvernement du Canada, par le truchement de la Commission de la capitale nationale, étudie-t-il favorablement l'élaboration d'un plan destiné à éliminer les automobiles du centre de la ville d'Ottawa?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): A l'heure actuelle, aucun plan n'interdit l'accès du centre-ville d'Ottawa au trafic automobile.

AIDE FINANCIÈRE À M. CHRISTOPHER MILLS

Question n° 1340—M. Burton:

A-t-on versé une aide financière directe ou indirecte à M. Christopher Mills de Glencoe (N.-B.), en vertu de programmes d'expansion régionale, d'autres programmes du ministère de l'Expansion économique régionale ou du ministère de l'Industrie et du Commerce et, si oui, à combien s'élève cette aide et quelle en est la nature?